

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 AVRIL 2014

4) ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DANS DIVERS ORGANISMES MUNICIPAUX

a) L'harmonie municipale

L'harmonie municipale prévoit dans ses statuts (article 4) que le Maire, Président d'honneur de l'harmonie et quatre conseillers municipaux au maximum désignés par délibération du conseil municipal sont membres de droit au titre d'auditeurs et représentent la Ville au sein de son conseil d'administration.

Il est proposé au conseil municipal de désigner quatre conseillers municipaux membres de droit de l'harmonie municipale.

b) Le conseil d'établissement de l'école de musique

Le conseil d'établissement de l'école de musique prévoit dans ses statuts (délibération 7/1 du 8 juin 2006) que le Maire, Président du conseil d'établissement ou son représentant, l'élu en charge de l'école de musique et deux conseillers municipaux désignés par délibération par le conseil municipal sont membres de droit et représentent la Ville au sein du conseil d'établissement de l'école de musique.

c) La régie du Service d'Animation Municipal

Le conseil municipal a décidé la création d'une régie pour le Service d'Animation Municipal. Selon son règlement intérieur, il appartient au conseil municipal de désigner les 3 membres du conseil d'administration dont un seul membre est titulaire d'un mandat électif conféré par la commune.

En vertu de ce qui vient d'être exposé, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner les représentants de la Ville au sein de ces organismes.

a) L'harmonie municipale :

Cette proposition est adoptée avec 32 voix pour ; 3 conseillers municipaux ayant voté contre : M. COPIN, Mme BAUDOIN et M. DECLERCQ.

Sont élus :

- 1) Jean-Marie LEDÉ
- 2) Cédric BLOUME
- 3) Isabelle VETEAU-DUGUEY
- 4) Nadège DUPONT

b) Le conseil d'établissement de l'école de musique :

Cette proposition est adoptée avec 32 voix pour ; 3 conseillers municipaux s'étant abstenus : M. GARCIA, Mme LAVALLEZ et M. TONDEUX.

Sont élus :

- 1) Jean-Marie LEDÉ
- 2) Isabelle VETEAU-DUGUEY
- 3) Antoine SCHOOS

c) La régie du Service d'Animation Municipal :

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Est élue : Mme MEHALIA.